Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
DE LA SÉANCE DU
30 juin 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni dans la salle des séances du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marcello ROTOLO, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 41
Nombre de Conseillers en fonction : 41
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 21

Présents :
Dominique ABADOMA – Daniel BRAUN – Josiane BRENDER-SYDA – Hélène CORNEC – Anne DEHESTRU – Patrice FLUCK – Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Alain FURSTENBERGER – Jean-Luc GALLIATH – Guy HABECKER – Maud HART – Philippe HECKY – Marc JUNG – Maurice KECH – Francis KLEITZ – Marianne LOEWERT – Roland MARTIN – Angélique MULLER – Claude MULLER – Fleur OURY – Karine PAGLIARULO – Marcello ROTOLO – Sylviane ROTOLO – André SCHLEGEL – Marie-Josée STAENDER – André WELTY – François WURTZ –

Ont donné procuration :
Yves COQUELLE à Marianne LOEWERT – Annie DITTRICH à Fleur OURY – Christian FACCHIN à Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Jean-Jacques FISCHER à Maurice KECH – Claudine GRAWEY à Daniel BRAUN – Daniel HINDELANG à Sylviane ROTOLO – Marie-Christine HUMMEL à André SCHLEGEL – Yann KELLER à Claude MULLER – Francis KOHLER à Philippe HECKY – Luc MARCK à Marcello ROTOLO – Aurélie OTTMANN à Dominique ABADOMA –

Absents non excusés :
Jean-Pierre PELTIER – Grégory STICH – César TOGNI –

Assistaient en outre à la séance :
Des agents de la CCRG
La presse locale

Secrétaires de séance :
Dominique ABADOMA, assisté par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 13 juillet 2022
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, Dominique Abadoma

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Point 6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.2- Constitution d'une servitude de cour commune sur le site de la Ressourcerie *(AS)*

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président André Schlegel.

Vu l'article L471-1 du Code de l'Urbanisme se rapportant à la servitude de cour commune.

La société Bourreau Paysages, sise 23 route d'Issenheim à 68360 Soultz (section 11, parcelle 62/24, Kleinfeld, 89,47 ares), souhaite construire un hangar de stockage en limite séparative du site de la Ressourcerie exploitée par Défi et propriété de la CCRG (25 route d'Issenheim à 68360 Soultz, section 11, parcelle 55, 14,59 ares).

Le projet consiste en la construction d'un hall de stockage en structure métallique sur la partie nord-ouest, d'une emprise au sol de 518,61 m² sur limite de propriété.

Le hangar s'implantera sur la limite de propriété côté nord-est sur 34,57 ml (*cf. plan en annexe 9*).

Afin de permettre cette implantation au regard des règles de distance par rapport aux limites séparatives de propriété prévues par le PLU de la commune de Soultz, il convient de conclure une servitude dite « de cour commune ».

Cette servitude aura pour effet de rendre inconstructible une bande d'une largeur de 4 mètres mesurée à partir de la limite de propriété.

Cela s'avère être sans incidence sur le fonctionnement du site de la Ressourcerie.

L'avis de l'Association Défi a été sollicité par la CCRG sur ce point.

Cette dernière a donné son accord.

La servitude n'aura en effet aucun impact sur le projet d'extension actuellement porté par l'Association.

Le projet d'acte de constitution d'une servitude de cour commune et de tour d'échelle figure en annexe 10.

Le dédommagement de la servitude est consenti à l'euro symbolique.

La société Bourreau Paysages est représentée par la société MCM.

L'ensemble des frais, droits et émoluments des présentes seront entièrement à la charge de cette dernière.

Le Bureau, réuni le 13 juin 2022, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de constitution d'une servitude de cour commune et de tour d'échelle à intervenir entre la CCRG et la société MCM aux conditions précitées et tout document s'y rapportant.

Ce point est adopté à l'unanimité dont onze procurations – *Yves Coquelle – Annie Dittrich – Christian Facchin – Jean-Jacques Fischer – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Marie-Christine Hummel – Yann Keller – Francis Kohler – Luc Marck – Aurélie Ottmann –.*

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 13 juillet 2022
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, Dominique Abadoma

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Ech 1/1000°

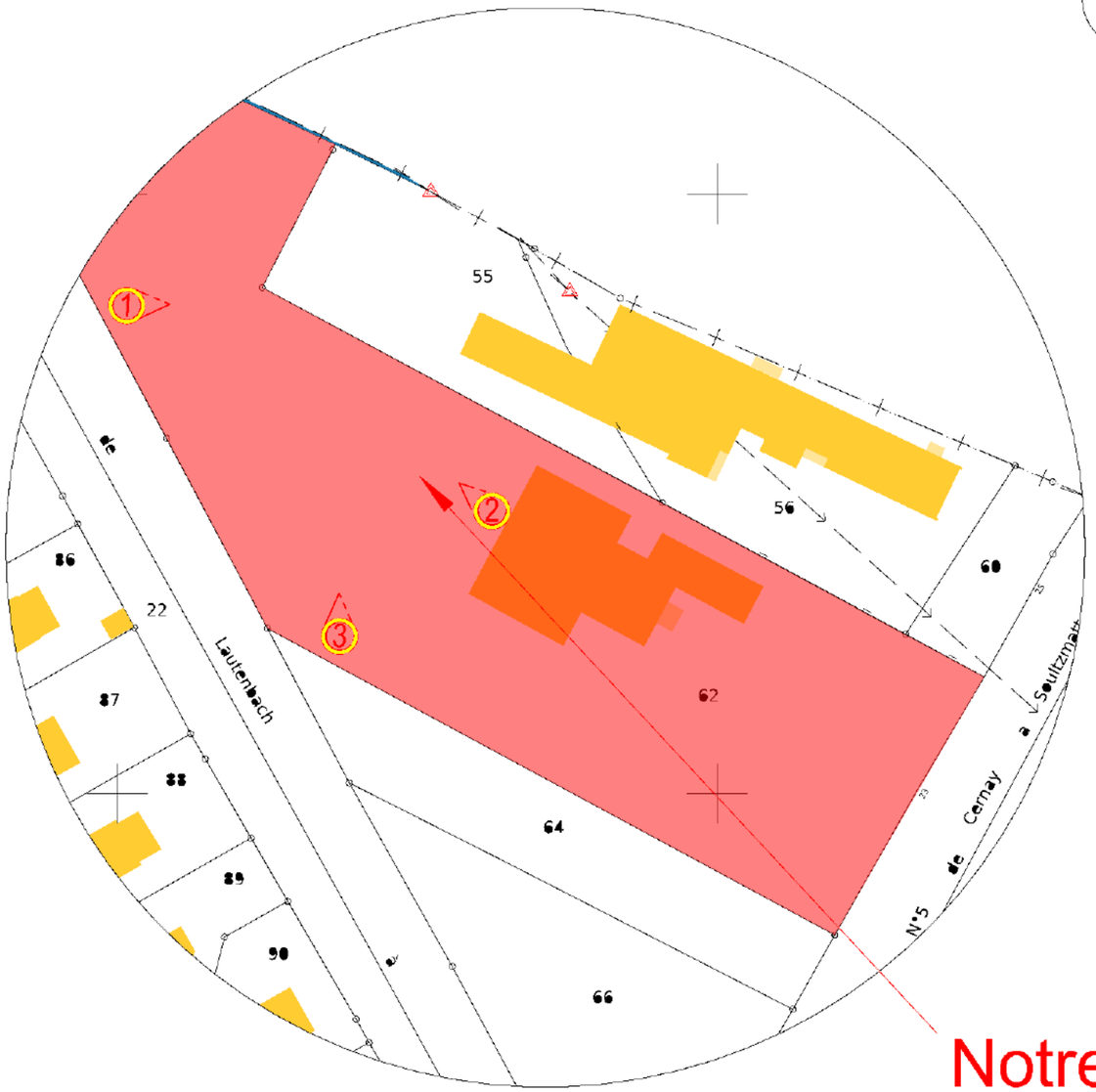

Ech 1/2000°

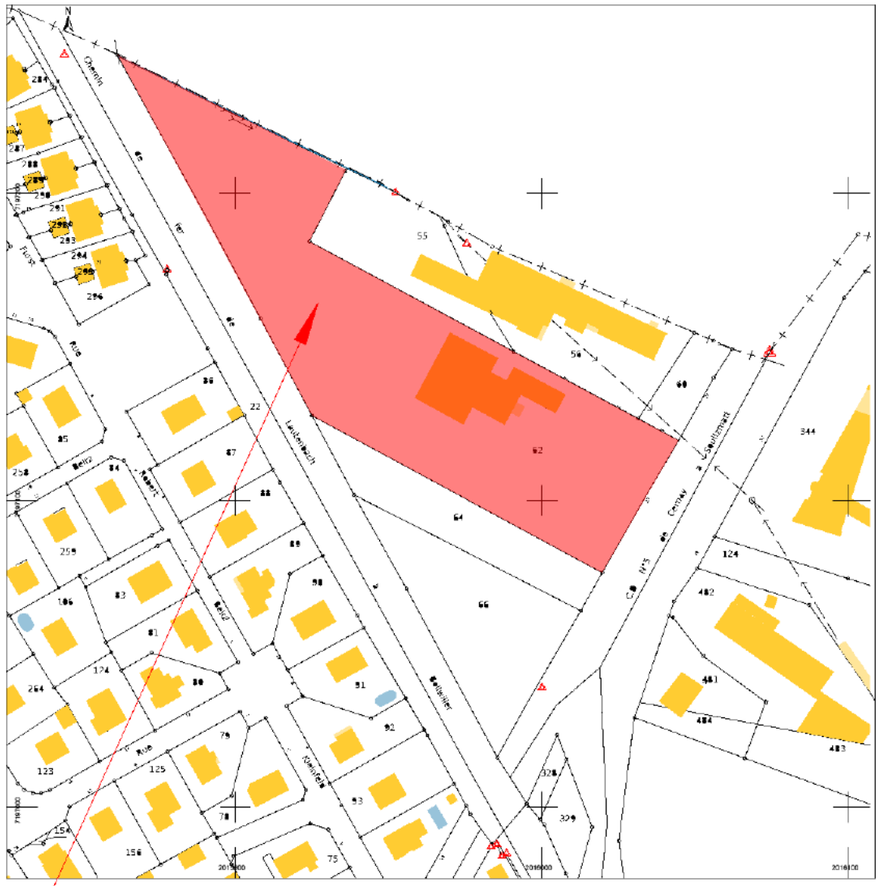

Notre projet

Ce plan est notre propriété. Il ne peut etre communiqué ou reproduit sans notre autorisation écrite (Loi du 11 mars 1902).

ATTENTION PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE EXCLUSIVEMENT DESTINES A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE ET NE CONSTITUANT EN AUCUNE MANIERE DES PLANS D'EXECUTION LES COTES PORTES SUR LES PLANS SONT INDICATIVES ET NE PEUVENT ENGAGER LA RESPONSABILITE DU DESSINATEUR AU-DELAS DE LA MISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
LES ENTREPRISES SONT TENUES DE VERIFIER LES COTES ET SONT SEULES RESPONSABLES DE CES DERNIERES ET DES TRAVAUX QU'ILS REALISENT

Le maitre d'ouvrage: SCI MCM 23, Route d'Issenheim 68360 SOULTZ Adresse du projet : Section 11 ,parcelle 62 **Rue d'Issenheim** 68360 SOULTZ	PC 1	PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE PLAN DE SITUATION	DRESSE LE : 20/05/2022 Format : A3 Echelle : 1/1000° 1/2000°	Conception : **DR Architecture** *Daoud RAHMAN - Architecte D.P.L.G.* 18 rue de la Sinne - 68100 MULHOUSE Tél. 06 14 54 00 92 Mail: dr.architecture.rahman@gmail.com N° 519856 au tableau régional - SIRET 839 092 562 00015	le Maitre d'Oeuvre: EST - CREATIV Bureau d'Etudes - Maison Individuelle - Collectif - Bâtiment Industrie 4, Rue Lionel Terray 68200 MULHOUSE Tél : 03 89 54 90 28 E-mail : contact@est-creativ.fr www.est-creativ.fr

ANNEXE 9

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

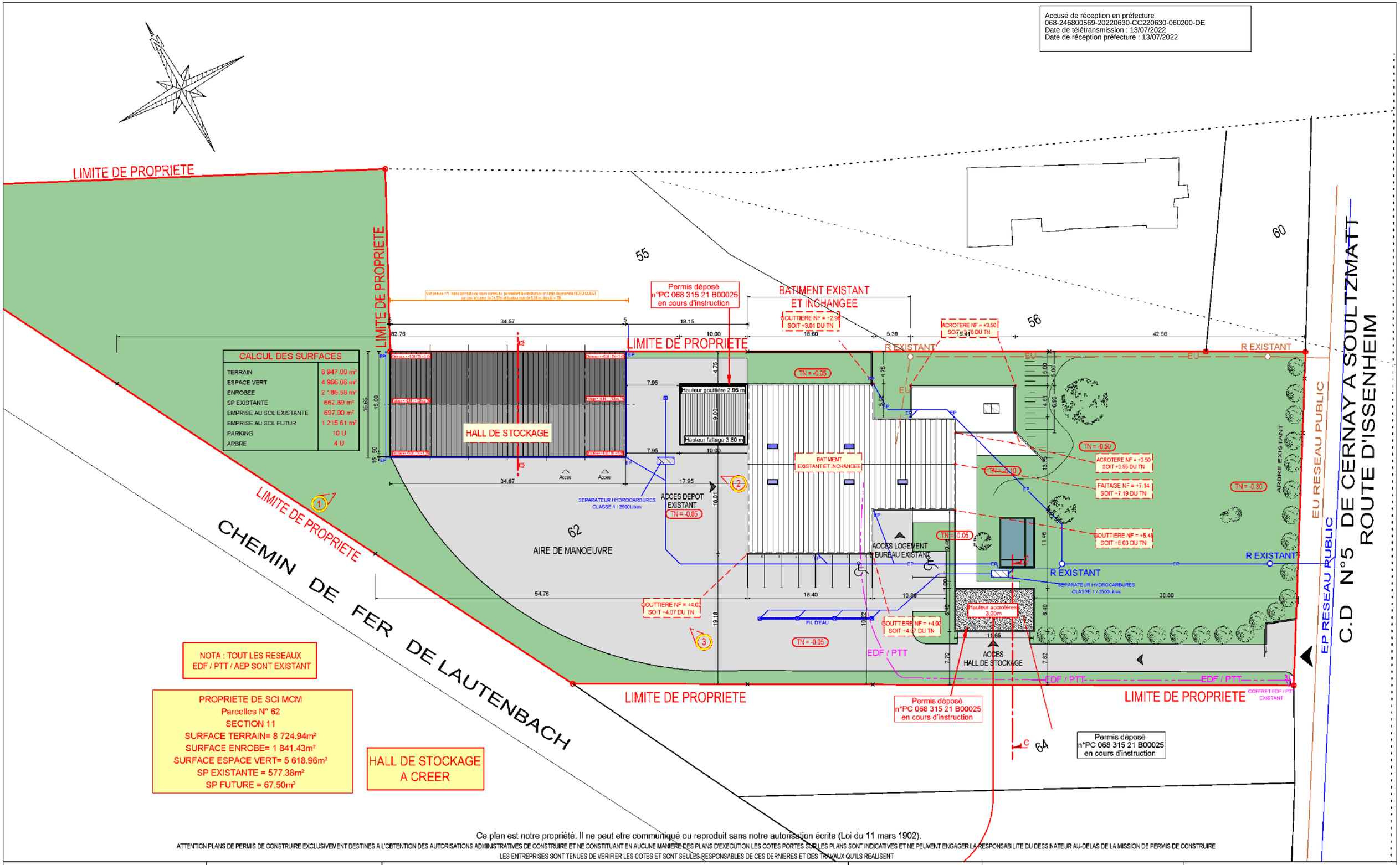

Ce plan est notre propriété. Il ne peut etre communiqué ou reproduit sans notre autorisation écrite (Loi du 11 mars 1902).
ATTENTION PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE EXCLUSIVEMENT DESTINES A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE ET NE CONSTITUANT EN AUCUNE MANIERE DES PLANS D'EXECUTION LES COTES PORTES SUR LES PLANS SONT INDICATIVES ET NE PEUVENT ENGAGER LA RESPONSABILITE DU DESSINATEUR AU-DELAS DE LA MISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
LES ENTREPRISES SONT TENUES DE VERIFIER LES COTES ET SONT SEULES RESPONSABLES DE CES DERNIERES ET DES TRAVAUX QU'ILS REALISENT

Le maître d'ouvrage:
SCI MCM
23, Route d'Issenheim
68360 SOULTZ

Adresse du projet :
Section 11 ,parcelle 62
Rue d'Issenheim
68360 SOULTZ

PC 2

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE

PLAN DE MASSE FUTUR

DRESSE LE :
20/05/2022

Format : A3
Echelle : 1/500°

Conception :
DR Architecture
Daoud RAHMAN - Architecte D.P.L.G.
18 rue de la Sinne - 68100 MULHOUSE
Tél. 06 14 54 00 92
Mail: dr.architecture.rahman@gmail.com
N° 519856 au tableau régional - SIRET 839 092 582 00015

le Maître d'Oeuvre:
EST - CREATIV
Bureau d'Etudes - Maison Individuelle - Collectif - Bâtiment Industrie
Tél : 03 89 54 90 28 E-mail : contact@est-creativ.fr
www.est-creativ.fr

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

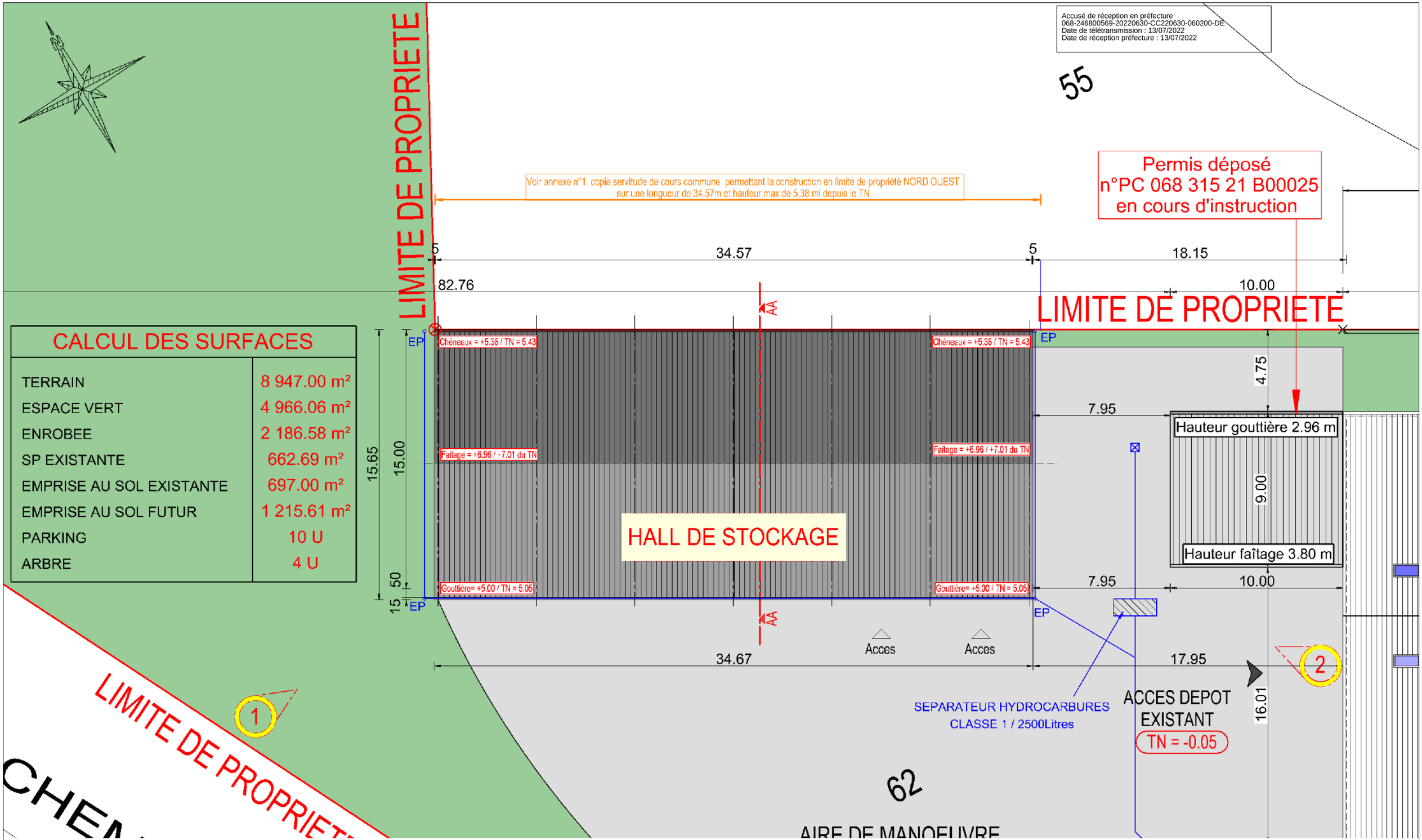

CALCUL DES SURFACES

TERRAIN	8 947.00 m²
ESPACE VERT	4 966.06 m²
ENROBEE	2 186.58 m²
SP EXISTANTE	662.69 m²
EMPRISE AU SOL EXISTANTE	697.00 m²
EMPRISE AU SOL FUTUR	1 215.61 m²
PARKING	10 U
ARBRE	4 U

Ce plan est notre propriété. Il ne peut etre communiqué ou reproduit sans notre autorisation écrite (Loi du 11 mars 1902).
ATTENTION PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE EXCLUSIVEMENT DESTINES A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE ET NE CONSTITUANT EN AUCUNE MANIERE DES PLANS D'EXECUTION LES COTES PORTES SUR LES PLANS SONT INDICATIVES ET NE PEUVENT ENGAGER LA RESPONSABILITE DU DESSINATEUR AU-DELAS DE LA MISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
LES ENTREPRISES SONT TENUES DE VERIFIER LES COTES ET SONT SEULES RESPONSABLES DE CES DERNIERES ET DES TRAVAUX QU'ILS REALISENT

Le maitre d'ouvrage:
SCI MCM
23, Route d'Issenheim
68360 SOULTZ

Adresse du projet :
Section 11 ,parcelle 62
Rue d'Issenheim
68360 SOULTZ

PC 2

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE

VUE PLAN DE MASSE FUTUR

DRESSE LE :
20/05/2022

Format : A3
Echelle : 1/200°

Conception :
DR Architecture
Daoud RAHMAN - Architecte D.P.L.G.
18 rue de la Sinne - 68100 MULHOUSE
Tél. 06 14 54 00 92
Mail : dr.architecture.rahman@gmail.com
N° 519856 au tableau régional - SIRET 839 092 562 00015

le Maitre d'Oeuvre:
EST - CREATIV
Bureau d'Etudes - Maison Individuelle - Collectif - Bâtiment Industrie
4 Rue Lionel Terray 68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 54 90 28 E-mail : contact@est-creativ.fr
www.est-creativ.fr

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

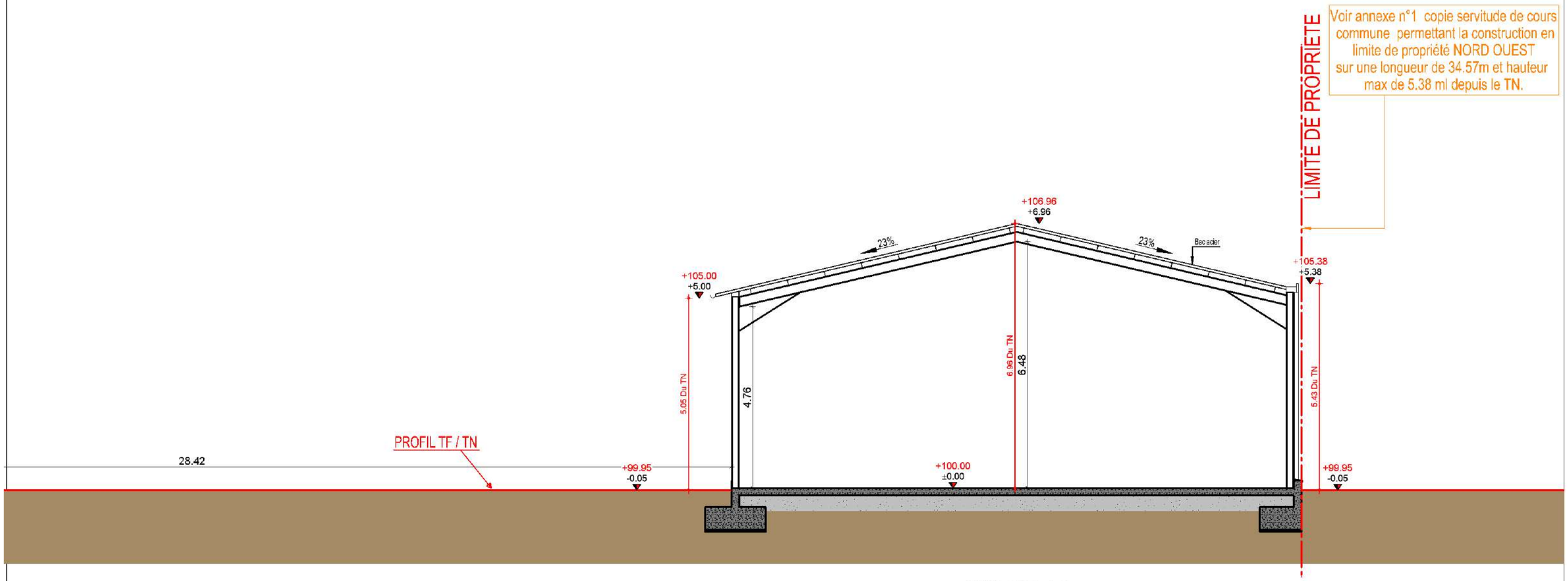

COUPE AA

Ce plan est notre propriété. Il ne peut etre communiqué ou reproduit sans notre autorisation écrite (Loi du 11 mars 1902).
ATTENTION PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE EXCLUSIVEMENT DESTINES A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE ET NE CONSTITUANT EN AUCUNE MANIERE DES PLANS D'EXECUTION LES COTES PORTES SUR LES PLANS SONT INDICATIVES ET NE PEUVENT ENGAGER LA RESPONSABILITE DU DESSINATEUR AU-DELAS DE LA MISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
LES ENTREPRISES SONT TENUES DE VERIFIER LES COTES ET SONT SEULES RESPONSABLES DE CES DERNIERES ET DES TRAVAUX QU'ILS REALISENT

Le maitre d'ouvrage: SCI MCM 23, Route d'Issenheim 68360 SOULTZ Adresse du projet : Section 11 ,parcelle 62 **Rue d'Issenheim** 68360 SOULTZ	PC 3	PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE COUPE AA FUTUR	DRESSE LE : 20/05/2022 Format : A3 Echelle : 1/100°	Conception : DR Architecture Daoud RAHMAN - Architecte D.P.L.G. 18 rue de la Sinne - 68100 MULHOUSE Tél. 06 14 54 00 92 Mail: dr.architecture.rahman@gmail.com N° 519856 au tableau régional - SIRET 839 092 562 00015	le Maitre d'Oeuvre: EST - CREATIV Bureau d'Etudes - Maison Individuelle - Collectif - Bâtiment Industrie 4, Rue Lionel Terray 68200 MULHOUSE Tél : 03 89 54 90 28 E-mail : contact@est-creativ.fr www.est-creativ.fr

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR :

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN AUVENT

Le propriétaire :
Mr BOURREAU
Route d'Issenheim
68360 SOULTZ
Adresse des travaux :
Route d'Issenheim
68360 SOULTZ
Section 11 Parcelle n°62

CALCUL DES SURFACES	
TERRAIN	8 947.00 m²
ESPACE VERT	4 966.06 m²
ENROBEE	2 186.58 m²
SP EXISTANTE	662.69 m²
EMPRISE AU SOL EXISTANTE	697.00 m²
EMPRISE AU SOL FUTUR	1 215.61 m²
PARKING	10 U
ARBRE	4 U

DESCRIPTIF GENERAL

I. INTRODUCTION ET PRESENTATION DU PROJET :

Le présent projet est relatif à la réalisation d'un hangar, pour le compte de Mr BOURREAU, sur la Commune de SOULTZ
Emprise au sol de l'hangar à créer : 518.61m²

IMPACT VISUEL DU PROJET (PC 5):

a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé

• Présentation Terrain avant et après la construction :
Parcelle n° 62 - section 11 de 8 947 m², Route d'Issenheim
Il s'agit d'un terrain situé du côté NORD de la commune de SOULTZ.
Un bâtiment existe sur le terrain. Il s'agit d'un bâtiment privé (maison individuelle)
Il est prévu de démolition des murrets.
Construction d'un hangar en structure métallique, sur la partie NORD-OUEST du terrain, sur limite de propriété.
L'Aménagement en enrobée pour chemin d'accès ainsi que l'espace vert sera légèrement modifié.

• Projet/Aspect Architectural :

b) L'implantation, l'organisation, la composition et l'aspect des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants :

Construction :
Il s'agit de la construction d'un hangar en structure métallique (Poteaux, poutre, bardage)
La couverture, double pente, sera réalisée par la pose d'un bac acier, teinte gris RAL 7005
Réalisation d'un chéneau encastré le long de la limite de propriété, pour récupération des eaux pluviales.
Zinguerie : rives, habillage cheneau, bavettes, Couvertines et toutes pièces de finition seront réalisées en tôle thermolaquée, teinte gris antracite RAL 7016

NOTA : Une demande de permis de construire est en cours d'instruction en marie de SOULTZ sous le n° PC 068 315 21 B00025 portant sur la construction de bureaux supplémentaires ainsi qu'un appentis.
La construction de type contemporaine de ces bureaux se fera de plein pied avec toiture terrasse on accessible.
Un bassin de baignade naturel est créer. Il est créé dans le but de servir de basin d'exposition et de mettre en valeur les plantes environnante

Implantation du projet :
Hangar à créer s'implantera sur la limite de propriété côté NORD/EST
Une partie du hangar est construit sur limite de propriété d'une longueur de 34.57ml. L'hangar aura une emprise de 15,00ml de largeur et 34.57ml de longueur.
Voir emprise sur Plan de Masse PC 2.

c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain :

Le projet concerne uniquement la limite de propriété située côté NORD/EST.
La structure métallique s'implantera le long de la limite de propriété
Sur la partie en limite, il sera créé un chéneau encastré d'une longueur de 35.57ml (le long de la limite de propriété).
Habillage du chéneau en tôle thermolaquée, teinte gris antracite, RAL 7016.

d) Les matériaux et les couleurs des constructions :

Le choix des matériaux pour une intégration dans le site a été le suivant :
Sélection des matériaux et couleurs pour le projet :
Structure métallique, teinte gris RAL 7005
Couverture par bac acier anti-condensation, double pents, sera de teinte gris, RAL 7005
Zinguerie : rives, habillage chéneau, bavettes, Couvertines et toutes pièces de finition seront réalisées en tôle thermolaquée, teinte gris RAL 7016.

e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer :

ESPACES VERTS :
Aucune modification des espaces verts. Arbres et espaces verts seront conservés en intégralité.
Surface des espaces verts : 4 966.06m²
Arbres : 04 U

f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

L'accès à la propriété se fait par le biais de la Route d'Issenheim et sera conservé.
Les aires de stationnement et aires de manœuvre seront légèrement modifié.

PARKINGS
• Stationnement : 10 places , accessible depuis Route d'Issenheim SUD OUEST de la propriété.
(Voir PC 2 Plan de Masse)
-Surface des espaces traités en enrobé : 2 186.58 m²

ENVIRONNEMENT :

Assainissement
L'ensemble des réseaux sont existants.

Eau Potable (AEP)
Raccordement sur l'existant
Réseau Basse Tension/ Moyenne tension
Raccordement sur l'existant
TELECOMMUNICATIONS
Existant et inchangés

EAUX PLUVIALES
Raccordement sur le réseau existant.
EAUX USEES :
Existant et inchangés

Ce plan est notre propriété. Il ne peut etre communiqué ou reproduit sans notre autorisation écrite (Loi du 11 mars 1902).
ATTENTION PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE EXCLUSIVEMENT DESTINES A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE ET NE CONSTITUANT EN AUCUNE MANIERE DES PLANS D'EXECUTION LES COTES PORTES SUR LES PLANS SONT INDICATIVES ET NE PEUVENT ENGAGER LA RESPONSABILITE DU DESSINATEUR AU-DELAS DE LA MISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
LES ENTREPRISES SONT TENUES DE VERIFIER LES COTES ET SONT SEULES RESPONSABLES DE CES DERNIERES ET DES TRAVAUX QUILS REALISENT

Conception :
DR Architecture
Daoud RAHMAN - Architecte D.P.L.G.
18 rue de la Sinne - 68100 MULHOUSE
Tél. 06 14 54 00 92
Mail: dr.architecture.rahman@gmail.com
N° 519856 au tableau régional - SIRET 839 092 562 00015

le Maitre d'Oeuvre:
EST - CREATIV
Bureau d'Etudes - Maison Individuelle - Collectif - Bâtiment Industrie
4, Rue Lionel Terray 68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 54 90 28 E-mail : contact@est-creativ.fr
www.est-creativ.fr

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

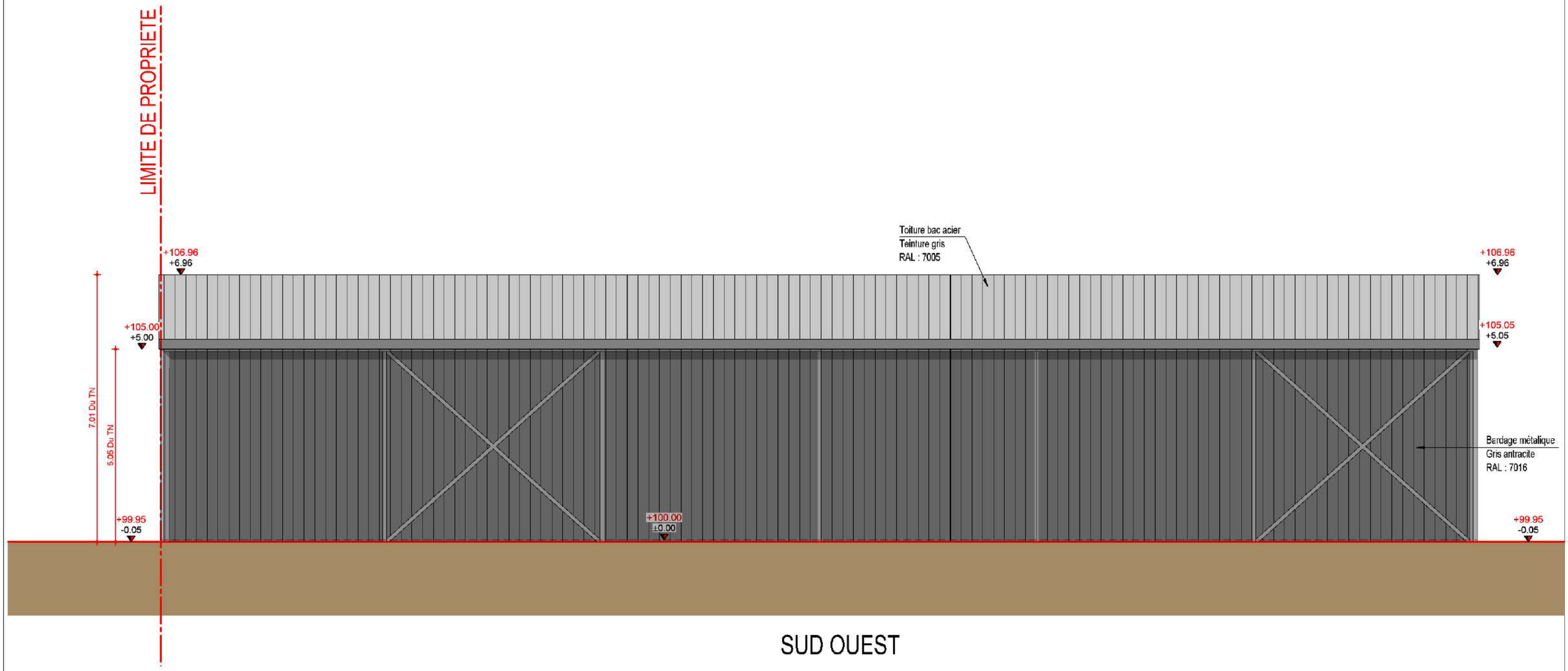

SUD OUEST

Ce plan est notre propriété. Il ne peut etre communiqué ou reproduit sans notre autorisation écrite (Loi du 11 mars 1902).
ATTENTION PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE EXCLUSIVEMENT DESTINES A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE ET NE CONSTITUANT EN AUCUNE MANIERE DES PLANS D'EXECUTION LES COTES PORTES SUR LES PLANS SONT INDICATIVES ET NE PEUVENT ENGAGER LA RESPONSABILITE DU DESSINATEUR AU-DELAS DE LA MISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
LES ENTREPRISES SONT TENUES DE VERIFIER LES COTES ET SONT SEULES RESPONSABLES DE CES DERNIERES ET DES TRAVAUX QU'ILS REALISENT

Le maitre d'ouvrage:
SCI MCM
23, Route d'Issenheim
68360 SOULTZ

Adresse du projet :
Section 11 ,parcelle 62
Rue d'Issenheim
68360 SOULTZ

PC 5

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE

PLAN DE FACADE ET DE TOITURE
SUD OUEST ETAT FUTUR

DRESSE LE :
20/05/2022

Format : A3

Echelle : 1/100°

Conception :
DR Architecture
Daoud RAHMAN - Architecte D.P.L.G.
18 rue de la Sinne - 68100 MULHOUSE
Tél. 06 14 54 00 92
Mail: dr.architecture.rahman@gmail.com
N° 519856 au tableau régional - SIRET 839 092 582 00015

le Maitre d'Oeuvre:
EST - CREATIV
Bureau d'Etudes - Maison Individuelle - Collectif - Bâtiment Industrie
4, Rue Lionel Terray 68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 54 90 78 E-mail : contact@est-creativ.fr
www.est-creativ.fr

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

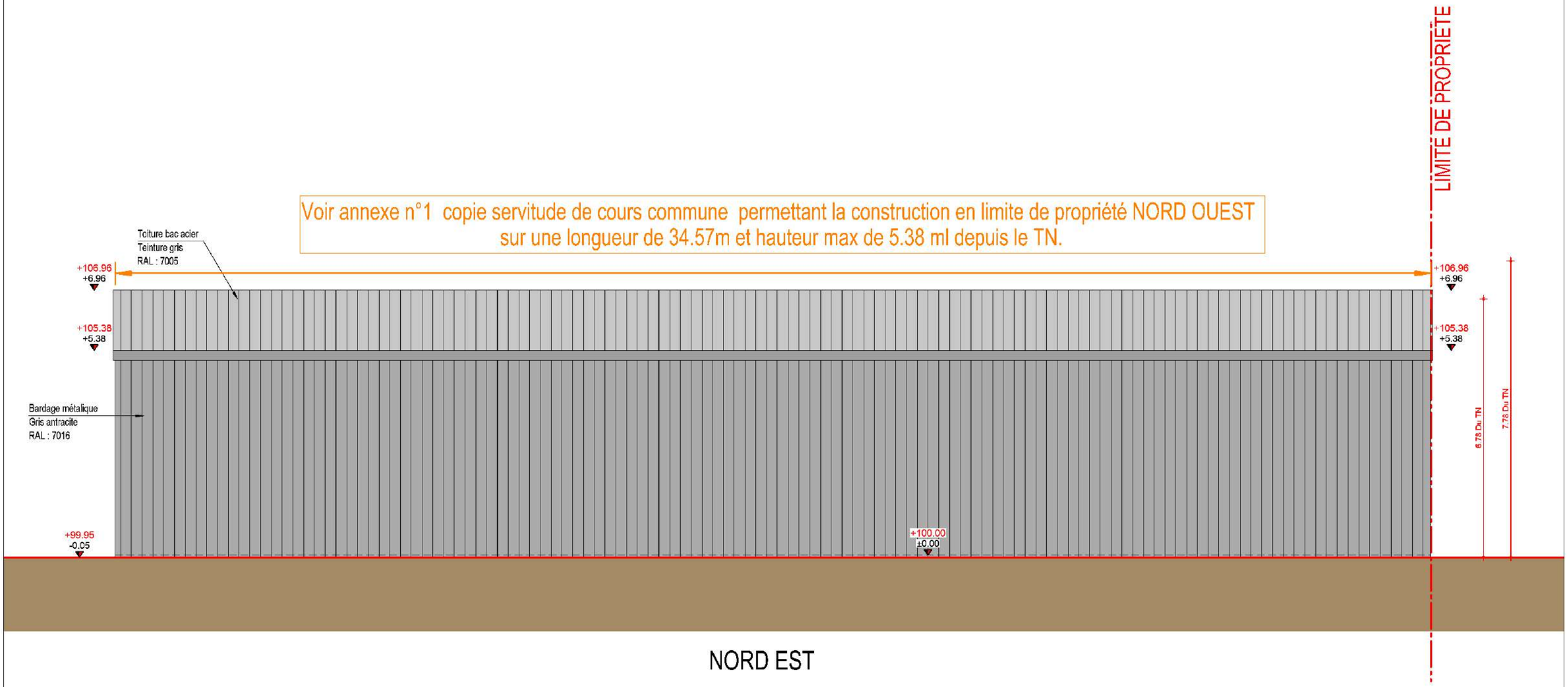

NORD EST

Ce plan est notre propriété. Il ne peut etre communiqué ou reproduit sans notre autorisation écrite (Loi du 11 mars 1902).
ATTENTION PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE EXCLUSIVEMENT DESTINES A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE ET NE CONSTITUANT EN AUCUNE MANIERE DES PLANS D'EXECUTION LES COTES PORTES SUR LES PLANS SONT INDICATIVES ET NE PEUVENT ENGAGER LA RESPONSABILITE DU DESSINATEUR AU-DELAS DE LA MISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
LES ENTREPRISES SONT TENUES DE VERIFIER LES COTES ET SONT SEULES RESPONSABLES DE CES DERNIERES ET DES TRAVAUX QU'ILS REALISENT

Le maitre d'ouvrage:
SCI MCM
23, Route d'Issenheim
68360 SOULTZ

Adresse du projet :
Section 11 ,parcelle 62
Rue d'Issenheim
68360 SOULTZ

PC 5

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE

PLAN DE FACADE ET DE TOITURE NORD EST ETAT FUTUR

DRESSE LE :
20/05/2022

Format : A3
Echelle : 1/100°

Conception :
DR Architecture
Daoud RAHMAN - Architecte D.P.L.G.
18 rue de la Sinne - 68100 MULHOUSE
Tél. 06 14 54 00 92
Mail: dr.architecture.rahman@gmail.com
N° 519856 au tableau régional - SIRET 839 092 562 00015

le Maitre d'Oeuvre:
EST - CREATIV
Bureau d'Etudes - Maison Individuelle - Collectif - Bâtiment Industrie
4, Rue Lionel Terray 68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 54 90 28 E-mail : contact@est-creativ.fr
www.est-creativ.fr

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

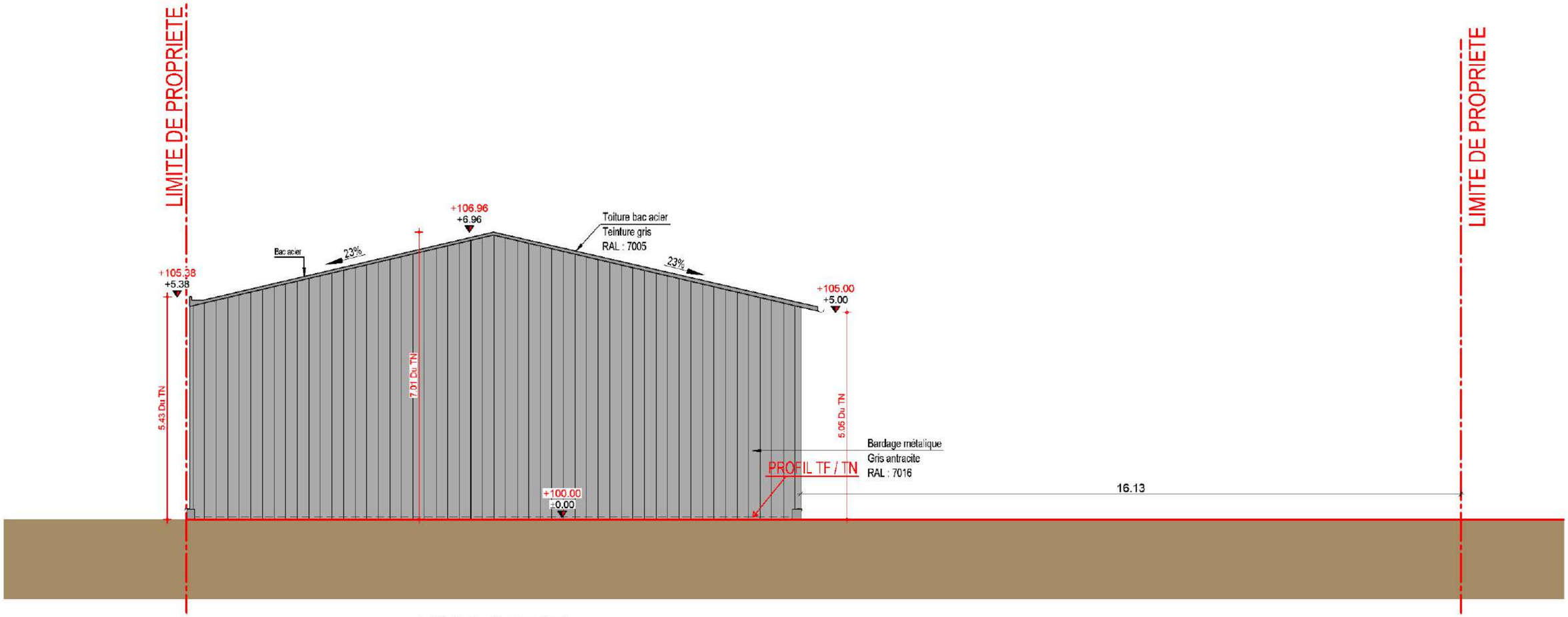

Ce plan est notre propriété. Il ne peut etre communiqué ou reproduit sans notre autorisation écrite (Loi du 11 mars 1902).
ATTENTION PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE EXCLUSIVEMENT DESTINES A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE ET NE CONSTITUANT EN AUCUNE MANIERE DES PLANS D'EXECUTION LES COTES PORTES SUR LES PLANS SONT INDICATIVES ET NE PEUVENT ENGAGER LA RESPONSABILITE DU DESSINATEUR AU-DELAS DE LA MISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
LES ENTREPRISES SONT TENUES DE VERIFIER LES COTES ET SONT SEULES RESPONSABLES DE CES DERNIERES ET DES TRAVAUX QU'ILS REALISENT

Le maitre d'ouvrage: SCI MCM 23, Route d'Issenheim 68360 SOULTZ Adresse du projet : Section 11 ,parcelle 62 **Rue d'Issenheim** 68360 SOULTZ	PC 5	PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE PLAN DE FACADE ET DE TOITURE NORD OUEST ETAT FUTUR	DRESSE LE : 20/05/2022 Format : A3 Echelle : 1/100°	Conception : DR Architecture Daoud RAHMAN - Architecte D.P.L.G. 18 rue de la Sinne - 68100 MULHOUSE Tél. 06 14 54 00 92 Mail : dr.architecture.rahman@gmail.com N° 519856 au tableau régional - SIRET 839 092 582 00015	le Maitre d'Oeuvre: EST - CREATIV Bureau d'Etudes - Maison Individuelle - Collectif - Bâtiment Industrie Tél : 03 89 54 90 28 E-mail : contact@est-creativ.fr www.est-creativ.fr

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

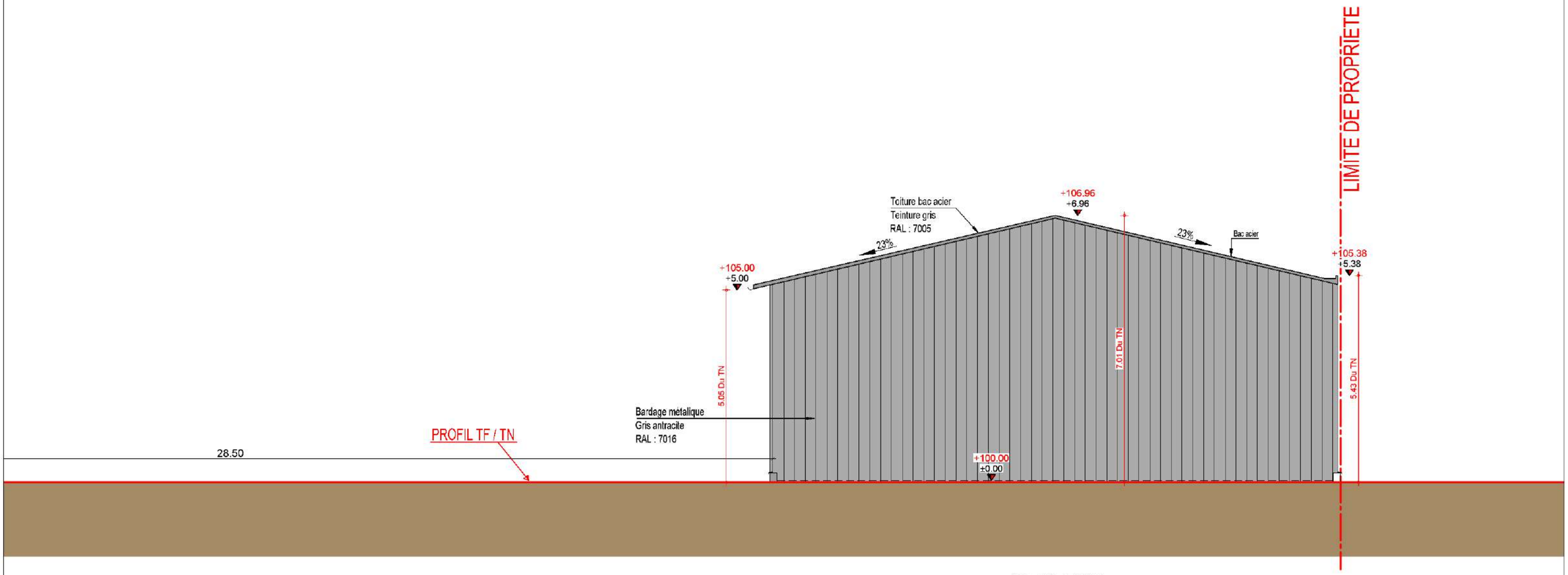

Ce plan est notre propriété. Il ne peut etre communiqué ou reproduit sans notre autorisation écrite (Loi du 11 mars 1902).
ATTENTION PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE EXCLUSIVEMENT DESTINES A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE ET NE CONSTITUANT EN AUCUNE MANIERE DES PLANS D'EXECUTION LES COTES PORTES SUR LES PLANS SONT INDICATIVES ET NE PEUVENT ENGAGER LA RESPONSABILITE DU DESSINATEUR AU-DELAS DE LA MISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
LES ENTREPRISES SONT TENUES DE VERIFIER LES COTES ET SONT SEULES RESPONSABLES DE CES DERNIERES ET DES TRAVAUX QU'ILS REALISENT

Le maitre d'ouvrage:
SCI MCM
23, Route d'Issenheim
68360 SOULTZ

Adresse du projet :
Section 11 ,parcelle 62
Rue d'Issenheim
68360 SOULTZ

PC 5

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE

PLAN DE FACADE ET DE TOITURE SUD EST ETAT FUTUR

DRESSE LE :
20/05/2022

Format : A3
Echelle : 1/100°

Conception :
DR Architecture
Daoud RAHMAN - Architecte D.P.L.G.
18 rue de la Sinne - 68100 MULHOUSE
Tél. 06 14 54 00 92
Mail: dr.architecture.rahman@gmail.com
N° 519856 au tableau régional - SIRET 839 092 562 00015

le Maitre d'Oeuvre:
EST - CREATIV
Bureau d'Etudes - Maison Individuelle - Collectif - Bâtiment Industrie
4, Rue Lionel Terray 68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 54 90 28 E-mail : contact@est-creativ.fr
www.est-creativ.fr

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Ce plan est notre propriété. Il ne peut etre communiqué ou reproduit sans notre autorisation écrite (Loi du 11 mars 1902).

ATTENTION PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE EXCLUSIVEMENT DESTINES A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE ET NE CONSTITUANT EN AUCUNE MANIERE DES PLANS D'EXECUTION LES COTES PORTES SUR LES PLANS SONT INDICATIVES ET NE PEUVENT ENGAGER LA RESPONSABILITE DU DESSINATEUR AU-DELAS DE LA MISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
LES ENTREPRISES SONT TENUES DE VERIFIER LES COTES ET SONT SEULES RESPONSABLES DE CES DERNIERES ET DES TRAVAUX QU'ILS REALISENT

Le maitre d'ouvrage:
SCI MCM
23, Route d'Issenheim
68360 SOULTZ

Adresse du projet :
Section 11 ,parcelle 62
Rue d'Issenheim
68360 SOULTZ

PC 6

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE

INSERTION DANS LE SITE

DRESSE LE :
20/05/2022

Format : A3

Echelle : -

Conception :

DR Architecture
Daoud RAHMAN - Architecte D.P.L.G.
18 rue de la Sinne - 68100 MULHOUSE
Tél. 06 14 54 00 92
Mail: dr.architecture.rahman@gmail.com
N° 519856 au tableau régional - SIRET 839 092 582 00015

le Maitre d'Oeuvre:

EST - CREATIV
Bureau d'Etudes - Maison Individuelle - Collectif - Bâtiment Industrie
4, Rue Lionel Terray 68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 54 90 28 E-mail : contact@est-creativ.fr
www.est-creativ.fr

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Vue 1

Vue 2

Vue 3

Ce plan est notre propriété. Il ne peut être communiqué ou reproduit sans notre autorisation écrite (Loi du 11 mars 1902).

ATTENTION PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE EXCLUSIVEMENT DESTINES A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE ET NE CONSTITUANT EN AUCUNE MANIERE DES PLANS D'EXECUTION LES COTES PORTES SUR LES PLANS SONT INDICATIVES ET NE PEUVENT ENGAGER LA RESPONSABILITE DU DESSINATEUR AU-DELAS DE LA MISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
LES ENTREPRISES SONT TENUES DE VERIFIER LES COTES ET SONT SEULES RESPONSABLES DE CES DERNIERES ET DES TRAVAUX QU'ILS REALISENT

Le maître d'ouvrage:
SCI MCM
23, Route d'Issenheim
68360 SOULTZ

Adresse du projet :
Section 11 ,parcelle 62
Rue d'Issenheim
68360 SOULTZ

PC 7-8

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE

PHOTOS

DRESSE LE :
20/05/2022

Format : A3

Echelle : -

Conception :

DR Architecture
Daoud RAHMAN - Architecte D.P.L.G.
18 rue de la Sinne - 68100 MULHOUSE
Tél. 06 14 54 00 92
Mail: dr.architecture.rahman@gmail.com
N° 519856 au tableau régional - SIRET 839 092 562 00015

le Maitre d'Oeuvre:

EST - CREATIV
Bureau d'Etudes - Maison individuelle - Collectif - Bâtiment industrie
4 Rue Lionel Terray 68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 54 90 28 E-mail : contact@est-creativ.fr
www.est-creativ.fr

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX
Le ……

Maître **Serge VOROBIEF,** notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « André VOROBIEF & Serge VOROBIEF », titulaire d'un Office notarial sis à 68100 MULHOUSE, 3 rue des Vallons,

A reçu le présent acte authentique entre les personnes ci-après identifiées :

CONSTITUTION DE SERVITUDE DE COUR COMMUNE ET DE TOUR D'ECHELLE

IDENTIFICATION DES PARTIES

1) Propriétaire du fonds dominant

La société dénommée « **MCM** », Société Civile Immobilière au capital de 1.500,00 €, dont le siège est à UZELLE (25340), 6 chemin Chouard, identifiée au SIREN sous le numéro 507691 673 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BESANCON.

Désignée ci-après
"LE PROPRIETAIRE DU FONDS DOMINANT"

D'UNE PART

2) Propriétaire du fonds servant

La **Communauté de Communes de la Région de Guebwiller** dont le siège se situe 1 rue des Malgré-Nous à 68500 GUEBWILLER, représentée par son Président Monsieur Marcello ROTOLO, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2022.

Désignée ci-après
"LE PROPRIETAIRE DU FONDS SERVANT"

D'AUTRE PART

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

PRESENCE - REPRESENTATION

1) En ce qui concerne le propriétaire du fonds dominant :
- La société dénommée « MCM » est représentée aux présentes par son gérant, à savoir Madame Magali BOURREAU, ayant tous pouvoirs en vertu des statuts et de la loi.

2) En ce qui concerne le propriétaire du fonds servant :
- La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est représentée aux présentes par son Président Monsieur Marcello ROTOLO.

CAPACITE

Les contractants confirment l'exactitude des indications les concernant respectivement telles qu'elles figurent ci-dessus.

Ils déclarent en outre qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure civile ou commerciale susceptible de restreindre leur capacité ou de mettre obstacle à la libre disposition de leurs biens.

EXPOSE PREALABLE

La société MCM a l'intention d'implanter un hangar en limite séparative selon le plan annexé aux présentes, sur sa propriété située à SOULTZ-HAUT-RHIN (68360), route d'Issenheim.

Une copie de la demande de permis de construire est annexée aux présentes.

De ce fait, l'administration a subordonné la délivrance de l'autorisation administrative à la création sur le fonds attenant, propriété de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, d'une servitude de cour commune.

En raison de cette exigence de l'administration, la société MCM a sollicité de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller la constitution d'une telle servitude.

En raison de l'implantation du hangar en limite séparative, il est également sollicité la constitution d'une servitude de tour d'échelle.

Ceci exposé, il est passé à la convention objet des présentes.

_____

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

OBJET DU CONTRAT

LE **PROPRIETAIRE DU FONDS SERVANT** concède au **PROPRIETAIRE DU FONDS DOMINANT**, qui l'accepte, une servitude réelle et perpétuelle **de COUR COMMUNE et de TOUR D'ECHELLE** qui grèvera son fonds et bénéficiera au fonds dominant dans les conditions d'exercice qui seront déterminées ci-après.

RECIPROCITE

A titre de réciprocité, le propriétaire du fonds dominant ci-dessus, la SCI MCM, accepte de grever le fonds ci-dessus désigné lui appartenant et au profit du fonds appartenant à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER, d'une servitude de cour commune et de tour d'échelle de même nature que celle présentement constituée ci-dessus.

DESIGNATION DES BIENS

I- FONDS DOMINANT

La société MCM est propriétaire de :

DESIGNATION
SOULTZ (HAUT-RHIN)

A SOULTZ (HAUT-RHIN), 68360, 23 route d'Issenheim,
Un bâtiment à usage commercial

édifié sur une parcelle cadastrée :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
	11	62/24	Kleinfeld	00 ha 89 a 47 ca
			Contenance totale	00 ha 89 a 47 ca

ORIGINE DE PROPRIETE

Le **BIEN** ci-dessus désigné est inscrit au Livre foncier de SOULTZ (HAUT-RHIN) au nom de :

La société MCM.

Cette dernière en est devenue propriétaire aux termes d'un acte de vente en date du 25 mars 2011 reçu par Maître Daniel LITZENBURGER, notaire à Guebwiller.

Pour l'origine de propriété plus ample, les parties déclarent se référer aux annexes du Livre foncier y relatives.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

I- FONDS SERVANT

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est propriétaire de :

DESIGNATION

SOULTZ (HAUT-RHIN)

A SOULTZ (HAUT-RHIN), 68360, 25 route d'Issenheim,
Un bâtiment

édifié en partie sur une parcelle cadastrée :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
	11	55	25 route d'Issenheim	00 ha 14 a 59 ca
			Contenance totale	00 ha 14 a 59 ca

ORIGINE DE PROPRIETE

Le **BIEN** ci-dessus désigné est inscrit au Livre foncier de SOULTZ (HAUT-RHIN) au nom de :

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Laquelle est devenue propriétaire par suite d'un acte publié régulièrement au Livre foncier.

Pour l'origine de propriété plus ample, les parties déclarent se référer aux annexes du Livre foncier y relatives.

CONSTITUTION DE SERVITUDE

Comme indiqué ci-devant, la **société MCM** a sollicité de la **Communauté de Communes de la Région de Guebwiller** la constitution d'une servitude de cour commune pour satisfaire les exigences de l'administration et une servitude de tour d'échelle.

En effet, la **société MCM** souhaite implanter **un hangar** ne respectant pas les règles de recul avec la limite séparative, tel que cela résulte des plans ci-annexés.

Il est ici clairement stipulé que la résistance au feu des façades de la construction édifiée en limite de propriété devra être adaptée aux risques liés au classement du local créé.

Par conséquent, les comparants ont arrêté les conventions suivantes :

Servitude de cour commune

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, comparante susnommée, constitue expressément, **à la charge** de la parcelle cadastrée :

SOULTZ (HAUT-RHIN)

A SOULTZ (HAUT-RHIN), 68360, 25 route d'Issenheim,
Un bâtiment

édifié en partie sur une parcelle cadastrée :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
	11	55	25 route d'Issenheim	00 ha 14 a 59 ca
			Contenance totale	00 ha 14 a 59 ca

fonds servant,

et au profit des parcelles attenantes, cadastrées :

SOULTZ (HAUT-RHIN)

A SOULTZ (HAUT-RHIN), 68360, 23 route d'Issenheim,
Un bâtiment à usage commercial

édifié sur une parcelle cadastrée :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
	11	62/24	Kleinfeld	00 ha 89 a 47 ca
			Contenance totale	00 ha 89 a 47 ca

fonds dominant, ce qui est expressément accepté par la société MCM.

- Une servitude réelle et perpétuelle dite de "cour commune" consistant dans le droit, pour le propriétaire du fonds dominant, d'édifier le **hangar** à une distance inférieure à celle prévue par les dispositions légales en vigueur, par rapport à la limite séparative des deux fonds.

- Le **droit de poser une échelle**, **des outils ou un échafaudage** s'exercera le long de la limite séparative des deux fonds, afin de permettre l'entretien, la réparation ou la reconstruction des bâtiments du fonds dominant se trouvant à la limite séparative. L'installation d'une échelle, des outils ou d'un échafaudage devra impérativement permettre le libre accès de véhicules de secours au sein du site du fonds servant et sera adaptée en conséquence en fonction du type d'intervention.

Ce droit ne pourra être exercé que deux (2) fois par an, le propriétaire du fonds servant ainsi que l'exploitant du site devant être prévenus au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence dûment justifiée, de la date prévue pour le début des travaux, sans que la durée des travaux ne puisse excéder cinq (5) jours.

Les travaux ne pourront être effectués par le propriétaire du fonds dominant lui-même ou par une entreprise spécialisée, que durant les périodes s'étendant du lundi à 8 heures au vendredi à 17 heures.

Après utilisation, le bénéficiaire du tour d'échelle devra, à ses frais, procéder à l'enlèvement de la clôture séparative et à sa remise en place aussitôt la fin des travaux et remettre les lieux dans l'état où il les a trouvés.

CHARGES ET CONDITIONS

La présente constitution de servitude a lieu sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et particulièrement sous les conditions relatées aux présentes.

SITUATION HYPOTHECAIRE

Les **BIENS** sont libres de toutes charges, privilèges ou hypothèques, à l'exception de ce qui est indiqué :

En ce qui concerne les biens appartenant à la société MCM :

Numéro AMALFI : *C2011GUE026163*
Type : Hypothèque conventionnelle
Libellé/Cause : Prêt
Nature d'inscription : Définitive
Motif de modification : Pas de motif

Montant principal	*50 000,00 €*
Les intérêts convenus	
Montant frais et accessoires	*10 000,00 €*
Montant risque de change	
Autre montant	
Total des montants	*60 000,00 €*

Devise : Euros
Bénéficiaire : CCM LA DOLLER à MASEVAUX
Date d'effet : 10/03/2032
Copie exécutoire à ordre : Non

Numéro AMALFI : C2011GUE026162
Type : Privilège
Libellé/Cause : Prêteur de deniers
Nature d'inscription : Définitive
Motif de modification : Pas de motif

Montant principal 250 000,00 €
Les intérêts convenus
Montant frais et accessoires 50 000,00 €
Montant risque de change
Autre montant
Total des montants 300 000,00 €
Devise : Euros
Bénéficiaire : CCM LA DOLLER à MASEVAUX
Date d'effet : 10/03/2032
Copie exécutoire à ordre : Non

Rechargeable : Non

Complément d'information :

En ce qui concerne les biens appartenant à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller :

Numéro AMALFI : C2017GUE079186
Type : Autre charge
Libellé/Cause : Bail
Nature d'inscription : Définitive
Motif de modification : Pas de motif

Bénéficiaire : ASSOCIATION DEFI EMPLOI à SOULTZ
Date d'effet :
Date de début : 01/10/2017 Date de fin : 31/12/2037 Durée : 20 ans et 3 mois

Complément d'information :
Acte du 21/11/2017.

Numéro AMALFI : C2017GUE079187
Type : Autre charge
Libellé/Cause : Bail
Nature d'inscription : Définitive
Motif de modification : Pas de motif

Bénéficiaire : Association DEFI PRO à SOULTZ
Date d'effet :
Date de début : 01/10/2017 Date de fin : 31/12/2037 Durée : 20 ans et 3 mois

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Complément d'information :
Acte du 21/11/2017.

Numéro AMALFI : C2017GUE079188
Type : Autre charge
Libellé/Cause : Bail
Nature d'inscription : Définitive
Motif de modification : Pas de motif

Bénéficiaire : Association DEFI RESSOURCERIE à SOULTZ
Date d'effet :
Date de début : 01/10/2017 Date de fin : 31/12/2037 Durée : 20 ans et 3 mois

Complément d'information :
Acte du 21/11/2017.

JOUISSANCE

Le propriétaire du fonds dominant aura la jouissance de la servitude présentement constituée à compter de ce jour.

INDEMNITE

La présente constitution de servitude est consentie et acceptée moyennant une indemnité de **UN EURO (1,00 €), laquelle a été versée directement par le propriétaire du fonds dominant au fonds servant en dehors de la comptabilité du notaire soussigné qui lui donne bonne et valable quittance.**

DONT QUITTANCE

DECLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement, les parties précisent que les immeubles en cause n'entrent pas dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée et que, par suite, il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 1594D du Code général des impôts.

Le présent acte sera enregistré au minimum de perception.

LIVRE FONCIER

Les parties requièrent au Livre foncier de SOULTZ (HAUT-RHIN) :

- l'inscription à la charge de la parcelle cadastrée section 11, n° 55 et au profit de la parcelle cadastrée section 11, n° 62/24 de la **servitude de cour commune** et de **tour d'échelle** ci-devant constituée également au profit de la parcelle cadastrée section 11, n° 62/24 et à la charge de la parcelle cadastrée section 11, n° 55, les servitudes étant réciproques.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Elles renoncent à la notification prescrite par le décret réglant la tenue du Livre foncier, contre remise d'un certificat d'inscription entre les mains du notaire soussigné.

TITRES - CORRESPONDANCE ET RENVOI DES PIECES

Il ne sera remis aucun ancien titre de propriété entre les parties, chacune pourra se faire délivrer, à ses frais, ceux dont elle pourrait avoir besoin, et sera subrogée dans tous les droits de l'autre partie à ce sujet.

En suite des présentes, la correspondance et le renvoi des pièces devront s'effectuer aux adresses respectives des parties ci-dessus indiquées, constituant leur domicile aux termes de la loi.

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes seront supportés par le propriétaire du fonds dominant qui s'y oblige.

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publication, les parties agissant dans un intérêt commun donnent tous pouvoirs nécessaires à tout clerc habilité et assermenté de la Société Civile Professionnelle dénommée en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leurs demeures ou sièges respectifs.
Toutefois, pour la publicité foncière, l'envoi des pièces et la correspondance s'y rapportant, domicile est élu en l'Office notarial.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix. Elles reconnaissent avoir été informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.
En outre, le notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance, le présent acte n'est contredit ni modifié par aucune contre-lettre contenant une augmentation du prix.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-060200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

EXECUTION FORCEE

Les parties au présent acte se soumettent, chacune en ce qui concerne les obligations contractées par elles aux présentes, à l'exécution forcée immédiate dans tous leurs biens meubles et immeubles, présents et à venir, conformément à l'article L111-5 du Code des procédures civiles d'exécution.
Elles consentent aussi à la délivrance immédiate, sur première demande et à leurs frais, d'une copie exécutoire des présentes.

PROTECTION DES INFORMATIONS A CARACTERE NOMINATIF

L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.
Pour la réalisation de la finalité précitée, vos données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :
• les partenaires légalement habilités tels que les services de la publicité foncière de la DGFiP,
• les offices notariaux participant à l'acte,
• les établissements financiers concernés,
• les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales.

Pour les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les informations relatives à l'acte, au bien qui en est l'objet, aux montants de la transaction, des taxes, frais et commissions seront transmises au Conseil supérieur du notariat ou à son délégataire pour être transcrites dans une base de données immobilières.
En vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant auprès du correspondant Informatique et Libertés désigné par l'office à : cil@notaires.fr.

DONT ACTE, rédigé sur DIX (10) pages.

Fait et passé à Mulhouse, 3 rue des Vallons.

Les jour, mois et an susdits,
Et, après lecture faite, les parties ont signé avec le notaire.

Le présent acte comprenant :
renvoi :
mot nul :
ligne nulle :
blanc barré :
chiffre rayé :